

Drummondville, le 15 avril 2025

Objet: Enjeux liés au projet de loi 95 – Garderie Pomme Aventure Sopramousses

La présente a pour but de vous faire part des enjeux potentiels liés au projet de loi 95. En effet, notre entreprise sera directement touchée par ce projet de loi via le projet de la garderie Pomme Aventure Sopramousses qui a été inaugurée en août 2023.

Identification des parties prenantes

Organisme : Garderie Pomme Aventure Sopramousses

Partenariat : Pomme Aventure / SOPREMA

Propriétaires – Garderie Pomme Aventure Sopramousses : Valérie Therrien et Steve Lambert

Vice-Président Exécutif et chef de la direction – SOPREMA : Richard Voyer

Présentation du projet

La Garderie Pomme Aventure, c'est un regroupement de trois garderies privées subventionnées situées à Drummondville, offrant plus de 235 places et employant 75 personnes.

SOPREMA, entreprise manufacturière internationale spécialisée dans les produits de construction, emploie plus de 480 personnes à Drummondville, réparties dans six établissements.

En septembre 2023, une nouvelle installation, Pomme Aventure Sopramousses, a vu le jour grâce à un appel de projets du ministère de la Famille visant à créer des partenariats entre garderies et entreprises. Cette garderie accueille 30 poupons et 70 enfants de 18 mois et plus, pour un total de 100 nouvelles places.

Ce projet a été réalisé dans un contexte de déficit de places dans la MRC de Drummond. Le partenariat entre Pomme Aventure et SOPREMA repose sur des valeurs communes : professionnalisme, respect, esprit d'équipe, conciliation travail-famille et valorisation du bien-être au travail.

SOPREMA a acheté, agrandi et aménagé le bâtiment. Pomme Aventure assure l'entière gestion de la garderie.

En moins d'un an, le projet a été complété et les 100 places ont été mises à disposition, principalement pour les enfants des employés de SOPREMA.

Aujourd'hui

- **90 %** des places sont occupées par des enfants d'employés de SOPREMA
- **10 %** des places sont réservées aux enfants du personnel éducatif
- 17 enfants à besoins particuliers (AISG) et 2 enfants avec mesures exceptionnelles de soutien (MES) sont intégrés
- L'équipe pédagogique compte 4 éducatrices spécialisées et 1 conseiller pédagogique

Structure du partenariat

- Investissement de 4,5 millions \$ par SOPREMA en 2023 (achat, agrandissement, aménagement intérieur et extérieur)
- Pomme Aventure détient le permis et loue les locaux à SOPREMA
- En échange, les 100 places sont prioritairement offertes aux enfants des employés de SOPREMA

Enjeux liés au Projet de loi 95

Le projet de loi 95 prévoit de limiter à 50 % le nombre d'admissions prioritaires dans les services de garde subventionnés.

Cette disposition, si adoptée sans exception, mettrait **en péril** la pérennité du modèle de partenariat entre Pomme Aventure et Soprema, pourtant mis en place selon les recommandations et orientations du ministère de la Famille.

Soutien gouvernemental et reconnaissance publique

- Appui constant des députés André Lamontagne et Sébastien Schneeberger
- Projet sélectionné dans le cadre d'un appel du ministère de la Famille encourageant les partenariats entreprise-garderie
- Conférence de presse de la ministre Suzanne Roy (29 août 2023) : notre projet a été publiquement cité en exemple, qualifié de modèle à reproduire
- Les détails financiers des contreparties demeurent confidentiels pour des raisons contractuelles

Nos recommandations – Projet de loi 95

1. Créer une clause d'exception dans la loi

Permettre à des projets réalisés en partenariat entreprise-garderie – et approuvés par le ministère – de maintenir un taux de priorisation supérieur à 50 %, conformément à leur modèle d'origine.

2. Protéger les projets réalisés dans le cadre des appels à projets du MFA

Éviter l'application rétroactive de nouvelles règles qui viendraient fragiliser des projets approuvés, financés et déjà en activité.

3. Adapter la législation pour encourager l'investissement du secteur privé

Permettre une plus grande flexibilité pour les garderies en entreprise, notamment lorsque l'investissement en infrastructures est assumé par le partenaire privé.

4. Reconnaître le rôle stratégique des garderies en entreprise

Soutenir leur contribution à la conciliation travail-famille et à la lutte contre la pénurie de main-d'œuvre, particulièrement en région.


5. Respecter les engagements pris par le gouvernement

Assurer la cohérence entre les engagements passés du ministère et les nouvelles orientations législatives, afin de maintenir la confiance du secteur privé dans les initiatives de collaboration public-privé.

En espérant que nous pourrions compter sur votre appui afin de faire valoir nos recommandations.



Richard Voyer
Vice-président et Chef de la Direction - SOPREMA



Valérie Therrien
Propriétaire - Pomme Aventure Sopramousses



Steve Lambert
Propriétaire - Pomme Aventure Sopramousses